



Chuzelles **INFO**

N° 125 - Juin 2015

Sommaire

page

- 2** Le mot du Maire
- 3** Agenda
- 4** Actualités des commissions :
 - Affaires scolaires
 - Animation
 - Travaux
 - Affaires sociales
- 8** Infos diverses
- 12** Associations
- 16** Municipalité
 - Budget primitif 2015
 - Conseils municipaux
 - Tribune libre



LE MOT DU MAIRE



Les travaux d'aménagement du centre village avec une liaison piétonne, des parkings, des espaces loisirs ont débuté le 08 juin. Comme vous avez pu le constater avec la déconstruction partielle du mur longeant la rue de la Croix de Tourmente, c'est un nouvel espace qui s'offre à nous et que nous avons découvert. Il assurera une continuité entre les différents projets qui sont en cours de programmation.

Le choix de l'équipe qui nous accompagnera pour la définition de la nouvelle salle communale marque le lancement du projet. Cette équipe qui sera choisie avant fin juin, sera chargée de recueillir les besoins et d'organiser la concertation. Courant septembre une réunion publique sera organisée afin d'expliquer la démarche.

Comme chaque année l'été s'annonce accompagné de manifestations festives :

- Le mardi 07 juillet nous accueillerons Caravan'jazz dans la cour de l'école
- Le lundi 13 juillet le feu d'artifice sera tiré, en collaboration avec Luzinay, au stade de Chuzelles
- Le jeudi 30 juillet nous rejoindrons Villette de Vienne dans le cadre de Ciné été

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon été.

Marielle MOREL

Mairie de Chuzelles

Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30
mercredi de 10h à 11h30
vendredi de 16h à 19h.

Adresse : 1 place de la mairie
38200 CHUZELLES

Tel 04.74.57.90.97

Fax 04.74.57.43.08

Email mairie@mairie-chuzelles.fr

Site internet www.mairie-chuzelles.fr

Responsable de publication : Marielle Morel

Comité de rédaction :

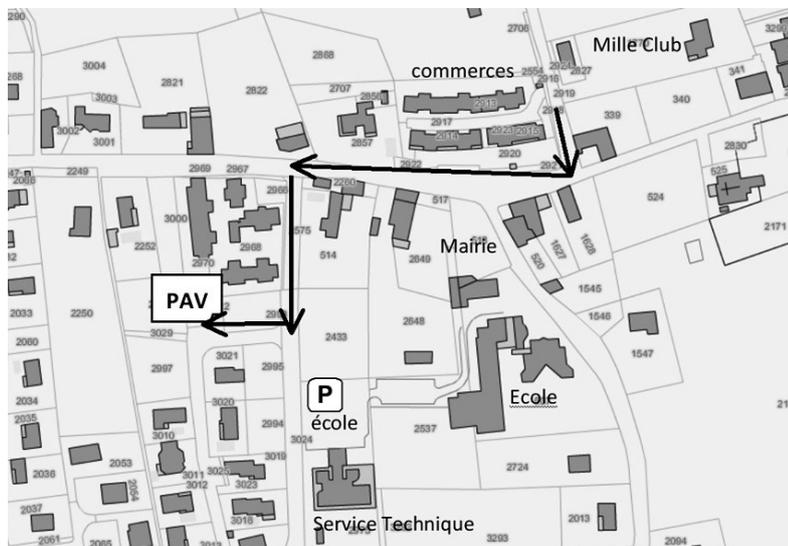
Commission communication et secrétariat

Bulletin tiré à 850 exemplaires et distribué dans
chaque foyer de Chuzelles

N° 125 - dépôt légal Juin 2015

FLASH INFO :

ATTENTION : Le point d'apport volontaire situé au Mille Club, a été TRANSFÉRÉ allée du Colombier (en direction du parking des écoles)



Les prochaines manifestations

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	HORAIRE	LIEU
Juin				
J. 25 Juin	Assemblée générale	FCS	20h00	Villette
V. 26 Juin	Kermesse	Sou des Ecoles	17h00	Cour de l'école
D. 28 Juin	Assemblée générale	Grôle	20h00	Mille Club
Juillet				
M.7 Juillet	Caravan'Jazz	Municipalité	19h00	Cour de l'école
L. 13 Juillet	Feu d'Artifice	Municipalité		Stade
Me. 15 Juillet	Ludomobile : Picnic'Jeux	Municipalité	10h00	Mille Club
J. 30 Juillet	Ciné-Eté	Municipalité	tombée de la nuit	Villette
Septembre				
L. 1er Sept.	Inscriptions	GV	14h-20h	Mille Club
L. 8 Sept.	Inscriptions	Ecole de Musique		Seyssuel
D. 20 Sept.	Vide-Grenier	Sou des Ecoles		Aire de pique-nique
date à préciser	Pétanque	St Vincent de Chuzelles		Stade
date à préciser	Assemblée générale	APE		



Feu d'artifice du 13 juillet - au Stade de Chuzelles

- 19h30 : **Repas Paëlla** : tickets en vente à la boulangerie, au bar et en mairie
- 22h30 : **Feu d'artifice**
- 23h00 : **Bal champêtre**



Nettoyons la Nature

Mercredi 29 avril au matin, Chuzelles a vu déferler dans ses rues les enfants du village armés de gants et sacs poubelle.

Ils se sont partagé la commune pour la débarrasser de ses papiers gras et autres débris en tout genre. Cette agréable balade écologique (normalement prévue fin septembre et reportée pour cause d'intempéries) s'est déroulée sous un doux soleil de printemps.

Si les enfants de maternelle se sont occupés avec grand enthousiasme de nettoyer les cours et parkings de l'école, ceux de l'élémentaire ont quant à eux fait une jolie et sportive promenade. La boucle effectuée partait de l'école, empruntait la rue Tourmente, continuait par le chemin des Badières, longeait le bois communal, marquait un arrêt au stade et se terminait par la route de Vienne.

Les CP ET CE1 ont fait une halte au "1000 club" et ont constaté que l'endroit était bien plus propre que l'année dernière. Les CE2, CM1 et CM2 ont eux commencé leur "pêche aux déchets" à partir du chemin des Badières.

Puis sur l'aire de pique-nique, tous les enfants, professeurs et parents se sont retrouvés pour une pause bien méritée. La mairie avait apporté des viennoiseries et tout le monde a pu se désaltérer et reprendre des forces pour le chemin du retour.

Nous remercions les magasins Leclerc qui, comme chaque année, fournissent les gants, chasubles et sacs poubelle. Merci aussi et surtout aux enfants pour leur enthousiasme, aux parents et enseignants qui ont entouré cette joyeuse cohorte et enfin à Claude Gonnet (responsable des services techniques) qui a assuré la sécurité (avec le nouveau véhicule de la commune) pour le passage de la route de la Sévenne.



Caravan'Jeux : Hissez Ho !

Lundi 6 juin de 13 à 19h00 CARAVAN' JEUX a hissé pavillon et posé ses malles au trésor devant notre école. Après le cirque l'an dernier, c'est le thème des pirates qui avait été choisi pour la deuxième édition de cette joyeuse opération. Le mauvais temps n'a pas sabordé les manœuvres et nos moussaillons des écoles n'ont pas fait de quartier au milieu des multiples activités qui composaient ce décor de flibustiers... Après la dernière vague des NAP de maternelle, ce sont les parents, assistantes maternelles et autres marins d'eau douce qui ont pris d'assaut à bâbord les jeux de bois, de construction, de société, d'eau et à Tribord les espaces d'éveil, de maquillages et déguisement.

Le timonier Marie-Thé ODRAT et son équipage ont accueilli Madame MOREL, Maire de Chuzelles et Monsieur GIRARD de la MJC de Vienne qui étaient venus constater la réussite de cette belle aventure. En effet, sur cette mer clémente, pas moins de 367 pirates et moussaillons ont appareillé! Alors Hissez Ho CARAVAN'JEUX ! ... et vivement la prochaine édition !



Cérémonie du 8 Mai

Le 8 mai dernier, la cérémonie commémorative était particulièrement émouvante puisque c'était l'occasion de célébrer le 70ème anniversaire de la victoire des Alliés et de l'armistice de la seconde guerre mondiale.

Dans ce contexte, les participants ainsi que le public étaient venus nombreux devant le monument aux Morts de Chuzelles, pour accompagner Marielle Morel.

Après le dépôt de gerbe (portée par des enfants) et la lecture des noms des soldats morts pour la France, Mme le Maire a laissé la parole aux plus jeunes. Les enfants étaient cette année très impliqués dans cette cérémonie du souvenir : profitant d'un mercredi après-midi rattrapé, ils avaient en effet travaillé à l'école sur le thème de la guerre en produisant chacun un petit texte. Messieurs Plantier et Watel, de la FNACA, étaient venus pour échanger avec eux sur le sujet, et les accompagner dans leur réflexion. Cette rencontre a beaucoup intéressé les élèves comme l'a souligné M. Watel, qui les a d'ailleurs remerciés de leur conduite. L'intervention des enfants s'est achevée sur cette conclusion de l'un d'entre eux qui a fait l'unanimité dans l'assistance : «je trouve que la guerre ne sert à rien, on pourrait tout simplement s'expliquer!»

Comme de coutume, l'Harmonie de Chuzelles-Seyssuel assurait l'interprétation musicale, et elle était accompagnée de la chorale «la clé des chants» qui a interprété entre autres, l'émouvant chant des partisans.

Enfin, M. André Watel a reçu des mains de Mme le Maire le diplôme et l'insigne d'honneur de la FNACA pour services rendus.

La commémoration, qui avait commencé le matin dans la commune de Seyssuel, s'est achevée au Mille Club par un verre de l'amitié.



INFOS DIVERSES:

Policier municipal

Nous souhaitons la bienvenue à Christophe Gauthier, qui prendra ses fonctions à partir du mois d'août.



Jobs d'été

Nous accueillerons à la mairie pendant les mois d'été :

- Elisa Novelli et Clarisse Gonthier au secrétariat
- Yoann Nivel et Julien Thénoz aux services techniques





Projet Centre-Village

■ **Les travaux du parking** du centre-village ont débuté le 8 juin dernier.

Pendant toute la durée des travaux, le parking sera fermé.

L'accès piétons aux salles communales est maintenu :

Salle des Poletières : entrée normale

Salle du Mille Club : par la cure en face de l'église

Des places de parking sont à votre disposition :

- Devant l'église
- Place du Belvédère
- Place de la mairie
- Parking des écoles

Vous pouvez retrouver les plans du projet dans le précédent bulletin.

■ **La table de ping-pong** a retrouvé un nouvel emplacement à l'aire de pique-nique

■ **La charpente des anciens locaux techniques** sera stockée dans l'attente d'une prochaine installation au groupe scolaire.

■ **Les barrières** du parking du Mille Club ont été déposées par l'équipe des services techniques et réinstallées autour des terrains de boules.

■ **Le mobilier urbain** a été déposé pour rénovation et réutilisation future.



Future salle polyvalente

Le conseil municipal souhaite créer, dans notre village, une nouvelle salle d'animation culturelle, sportive et festive. En effet la salle du Mille Club ne correspond plus aux normes, en terme de confort thermique, de qualité acoustique, d'espace, et limite ainsi la tenue de nombreuses manifestations culturelles.

Dans un premier temps, l'équipe municipale souhaite pouvoir retrouver dans cette nouvelle structure :

- la pratique des activités sportives
- l'accueil de spectacles et d'événements culturels (festival de l'humour, caravan'jazz.)
- l'accueil de spectacles musicaux.....
- la tenue de réunions pour les associations dans des conditions confortables
- le stockage de matériel associatif
- salle pouvant être utilisée par les chuzellois pour des événements privés.

L'objectif est d'aboutir à un démarrage des travaux pour le deuxième semestre 2017. A ce titre, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (faisabilité et programmation) est en cours de finalisation. Le choix de l'équipe sera validé fin juin, suivi d'une réunion de démarrage prévue dans la première quinzaine de juillet.

La volonté de la municipalité est d'associer au projet l'ensemble des utilisateurs principaux (associations utilisatrices notamment), pour alimenter le contenu du programme, participer au choix du site et contribuer à la dynamique collective de ce projet d'intérêt général.

Malgré le manque de maîtrise foncière communale, la construction de la salle d'animation culturelle, sportive et festive est envisagée à proximité du centre village, tout en limitant les nuisances induites par un tel équipement.

Nous vous tiendrons informés, dans les prochains bulletins municipaux, de l'avancement du projet.

Chemin du Riollet

Dans l'optique d'un nouvel aménagement du chemin du Riollet, la municipalité a convié ce vendredi 29 mai, les riverains du chemin rural à une réunion de concertation.

Didier MEZY (adjoint aux travaux) a présenté en séance quatre scénarios possibles. Après de nombreux échanges un schéma de principe (trottoir, stationnement) a été retenu à l'unanimité.

Mme le Maire s'est engagée à reconduire ce temps de dialogue en 2016 avant le choix du maître d'oeuvre

Commission Affaires sociales

Plan canicule

Depuis la canicule de 2003, les personnes âgées et fragilisées peuvent se faire connaître en mairie afin de favoriser l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de plan canicule.

Dans le cadre de la téléalarme, les personnes qui en bénéficient sont ainsi déjà enregistrées.

Si vous souhaitez bénéficier de cette attention particulière, vous pouvez vous inscrire au secrétariat de la mairie au 04 74 57 90 97

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?

Crampes

Fatigue inhabituelle

Maux de tête

Fièvre > 38°C

Vertiges / Nausées

Propos incohérents

┌ Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15. ┐

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule, quels sont les bons gestes?

Je mouille mon corps et je me ventile

Je mange en quantité suffisante

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

J'évite les efforts physiques

Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour

Je ne bois pas d'alcool

Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

L'info logement du mois

Un contrat type pour les syndicats !

À partir du 1er juillet 2015 tous les contrats de syndic, conclus ou renouvelés, devront être conformes au contrat type défini par le décret du 26 mars 2015. Ce contrat définit un cadre auquel l'on ne peut déroger. En revanche, il est possible d'aménager son contenu, avec par exemple l'ajout de prestations courantes.

Cette obligation concerne aussi bien les syndicats professionnels, que bénévoles ou coopératifs.

Les principales dispositions du contrat type :

- **La mission du syndic** : le contrat rappelle que le syndic est mandaté par les copropriétaires pour assurer la gestion administrative, technique, comptable et financière de la copropriété.
- La durée du contrat : la durée du mandat est de 3 ans maximum.
- Désignation et cessation : le contrat définit les modalités de désignation, de démission et de révocation du contrat de syndic.
- Les prestations accomplies par le syndic : Le syndic accomplit deux catégories d'actes, ceux relevant de la gestion courante (par exemple l'organisation des assemblées générales, la souscription des contrats d'assurances...) et ceux relevant de prestations particulières (gestion des litiges, réunions et visites supplémentaires, travaux...). Les prestations courantes sont incluses dans le forfait de base, il est possible d'en rajouter ou d'en retirer certaines. Les prestations particulières sont limitativement énumérées (annexe 2 du décret) et peuvent donner lieu à des versements complémentaires.
- La rémunération : la rémunération est forfaitaire pour les actes de gestion courante. Le forfait est librement négocié entre syndic et copropriétaire. Les dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, incluses dans le forfait sont facturés selon un coût horaire défini au contrat.

Le syndic peut percevoir une rémunération complémentaire si il effectue des prestations particulières et si la copropriété effectue des travaux. Cette rémunération complémentaire est calculée sur la base d'un coût horaire ou par application d'un tarif convenu par les parties. Enfin, les frais de recouvrement, les frais et honoraires liés à la mutation ou encore les frais de délivrance des documents sur support papier sont imputables au seul copropriétaire concerné. Le montant de ces frais est librement négocié entre les parties dans la limite d'un plafond (décret à paraître).

Permanences à Vienne : Consulter les dates

sur le site www.adil38.org

Bâtiment Antarès, 30, avenue du G^{al} Leclerc

ADIL 38

2 boulevard M^{al} Joffre 38 000 Grenoble

04.76.53.37.30

ADIL 38 / Agence Nord Isère

Imm. les Bouleaux – 1 rue Buffon

38300 Bourgoin-Jallieu

04.74.93.92.61

L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement; elle regroupe l'Etat, le Conseil Général, les collectivités locales, Action Logement, les organismes de logements sociaux et d'intérêt général, les établissements de crédit, les professionnels et les associations d'usagers. Les conseils de l'ADIL sont totalement gratuits.



**ADIL / AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT**

Gestion et entretien des voiries

La commune de Chuzelles est traversée par de nombreuses voiries ayant chacune ses spécificités, chaque gestionnaire en assurant son entretien en fonction de ses compétences.

Vous trouverez ci-dessous un résumé qui vous synthétise l'action de chacun, et vous explique les raisons pour lesquelles certaines actions ne sont pas toujours réalisées en même temps et de la même manière.

	Entretien chaussée	Entretien dépendances et trottoirs	Signalisation	Fauchage	Déneigement
Route Nationale hors agglomération	Etat	Etat	Etat	Etat	Etat
Route Nationale en agglomération	Etat	Commune	Commune	Commune	Commune
Route Départementale hors agglomération	Département	Département	Département	Département	Département
Route Départementale en agglomération	Département	Commune	Commune	Commune	Commune
Route communale	ViennAgglo	ViennAgglo	ViennAgglo	ViennAgglo	Commune
Chemin rural	Commune	X	Commune	Commune	X



Conseil de Développement de ViennAgglo

Comprendre les enjeux du territoire de ViennAgglo et s'impliquer avec le Conseil de Développement.

Qu'est-ce que le Conseil de Développement ?

Le Conseil de Développement (CdD) est une instance consultative, composée exclusivement de citoyens et de citoyennes qui accompagnent ViennAgglo dans son action. Lieu d'information, d'échange et de réflexion, il a pour objectif de faire émerger des avis collectifs sur les projets de l'agglomération et les enjeux du Pays viennois. Le CdD a vocation à éclairer les élus dans leur action.

Qui participe au Conseil de Développement ?

Le CdD est composé de membres bénévoles. C'est une structure ouverte, qui s'agrandit et qui tend à représenter la diversité de la société civile des 18 communes du territoire de ViennAgglo. Chaque habitant, chaque habitante, actif ou non et quel que soit son âge, peut participer au CdD. Il suffit de s'intéresser à la vie du territoire sur lequel on vit ou travaille ou étudie et être prêt(e) à s'impliquer pour l'intérêt général.

De quoi traite le Conseil de Développement ?

Le Conseil de Développement de ViennAgglo suit les projets lancés sur l'agglomération Viennoise (Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Culture et Loisirs, Energies et Environnement) et contribue également aux réflexions sur de grands enjeux à l'échelle du Pôle Métropolitain et au-delà, comme le projet de développement autour de l'aéroport de Saint Exupéry par exemple. L'organisation du CdD permet à chacun et à chacune de s'impliquer selon ses centres d'intérêt et ses disponibilités.

Pourquoi intégrer le Conseil de Développement ?

Pour les membres actuels, rejoindre le Conseil est l'occasion de rencontres conviviales pour échanger librement avec d'autres habitants de l'agglomération. Chaque membre s'implique ainsi dans la vie de son territoire, apprend à mieux le connaître et peut s'exprimer pour être force de proposition.

Pour en savoir plus, appelez le 04 82 06 33 23, envoyez un message sur cdd@viennagglo.fr, consultez le site internet cdd.viennagglo.fr ou la page Facebook.



Le CdD a organisé sa première réunion publique sur le bassin de vie de la Sévenne jeudi 28 mai 2015

 **Conseil de Développement**
ViennAgglo

Environnement : Insectes nuisibles

La pyrale du buis

Nombre d'entre vous ont dû remarquer la présence d'une nouvelle sorte de papillon de grande taille (3 à 5 cm) avec des ailes blanches bordées d'un liseré brun aux reflets violacés. C'est un nocturne donc, sauf s'il est dérangé, il ne se manifeste pas le jour.

Si vous prenez la route du Leveau la nuit soyez prudent car des centaines de papillons attirés par la lueur des phares peuvent en s'y agglutinant vous priver de visibilité.

La chenille de ce papillon est, elle, encore plus gênante. Striée dans le sens de la longueur de vert clair, vert foncé et noir ; elle n'est, par chance, pas urticante. Elle a choisi une méthode différente pour repousser ses prédateurs : à force de se nourrir de buis, elle concentre en elle les nombreux principes actifs contenus dans cette plante au point de devenir toxique pour les oiseaux. Elle n'a donc pas de prédateur. En revanche, elle fait de véritables dégâts. Si votre buis a un aspect dégoûtant, si ses feuilles sont tissées et entortillées dans un genre de toile d'araignée parsemée de boulettes de déjection vertes, c'est qu'il est colonisé par la pyrale du buis. Demandez rapidement conseil à votre jardinerie et traitez vos arbustes avant qu'il ne soit trop tard.



Le frelon asiatique

Depuis 2004, est apparue en France une espèce asiatique de frelon géant. La *Vespa Velutina* originaire de Chine, a été introduite par hasard en occident lors d'un transport de poterie chinoise. Depuis elle s'est multipliée et occupe maintenant 70% du territoire français. Sa densité est pour l'instant toujours maximale dans le sud-ouest, mais l'espèce apparait désormais dans notre région.

L'expansion géographique du frelon asiatique est inquiétante pour les dangers qu'il représente, pour l'homme mais surtout pour le monde animal et les abeilles en particulier.

Pour l'homme, le danger vient du fait que cette espèce est beaucoup plus agressive que sa cousine européenne dès qu'il s'agit de protéger son nid.

Pour les insectes c'est un prédateur redoutable, et en particulier pour les abeilles et autres pollinisateurs. L'abeille est un mets de choix pour ce frelon asiatique qui les décime de manière alarmante.

La lutte contre ce fléau et la surveillance de son expansion géographique est coordonnée régionalement par la Fédération des Groupements de Défense Sanitaire et sa section apicole, qui a formé pour cela des référents dans chaque département.

La mission du référent consiste à intervenir sur les lieux où une suspicion de l'insecte est signalée. Il se chargera d'abord de le photographier pour expertise, puis après confirmation recherchera les nids, qui seront ensuite détruits à l'automne.

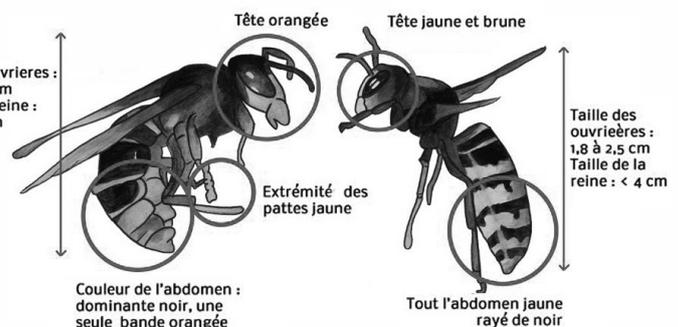
Vous pouvez contribuer à la lutte contre ces insectes nuisibles en signalant en mairie leur présence sur notre commune.



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)



Frelon commun (jusqu'à 4 cm)



Déchets Verts

QUAND JE BRÛLE 50KG DE VÉGÉTAUX
J'ÉMETS AUTANT DE PARTICULES
QU'UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE QUI
PARCOURT ~~45 KM~~ ~~863 KM~~ 6000 KM !
(1 ALLER - RETOUR PARIS/MOSCOU QUAND MÊME !)

Pour protéger votre santé et celle de vos voisins,
d'autres solutions existent !



Le brûlage à l'air libre est interdit

> Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

> Quels sont les déchets concernés

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

> Qui doit respecter cette interdiction

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Tranquilité Vacances

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



L'opération Tranquilité Vacances est reconduite cet été. Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances.

Pour cela, téléchargez le formulaire sur le site du ministère de l'intérieur ou de la Gendarmerie Nationale



Déchetteries

Attention!

La déchetterie de Vilette de Vienne est fermée pour travaux.

Vous pouvez vous rendre dans les autres déchetteries de ViennAgglo.

DECHETTERIE DE CHASSE-SUR-RHONE

Route de Communay

Tél. : 04.78.07.02.80

Ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Samedi : 9h00 - 18h00

DECHETTERIE DE PONT-EVEQUE

ZI de l'Abbaye

Tél. : 04.74.16.07.55

Ouverture :

du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

DECHETTERIE DE VIENNE

Saint Alban les Vignes

Tél. : 04.74.31.05.83

Ouverture :

du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

INFOS DIVERSES:

Transports L'va

L'va sur demande est le service de transport à la demande reliant les 18 communes de ViennAgglo à Vienne.

Il fonctionne du lundi au samedi (sauf jours fériés) et uniquement sur inscription au service, et sur réservation.

Votre réservation doit être faite au plus tard la veille de votre déplacement avant 17 h (le vendredi pour le lundi suivant) en appelant au :

► N°Azur 0 810 414 909

(7,8ct puis 2,8 ct /min)

Zone 56 : Chuzelles - Seyssuel

Arrêts à Chuzelles: voir la carte ci-dessous

Arrêts à Vienne (points de montée ou de descente)

- Vienne Jean Jaurès
- Vienne Jeu de Paume
- Vienne Gare SNCF

Remarque : le véhicule n'est pas toujours un mini-bus, certains trajets sont assurés par des taxis. S'identifier auprès du chauffeur.

HORAIRES ALLER : Chuzelles- Vienne:

Lundi au Samedi 9:00 13:50 14:50

Attention : il s'agit des horaires d'Arrivée à Vienne.

Votre horaire de départ vous sera confirmé à la réservation

RETOUR : Vienne - Chuzelles:

Lundi au Samedi 11:20 16:45 17:50 18:30*

* quotidien pendant les vacances scolaires, ou les mercredis et samedis hors vacances.

TARIF 1,10€ par trajet, à régler au conducteur. Correspondance gratuite avec le réseau Lva

Renseignements : www.lvabus.com



Cimetière

Seuls les déchets verts doivent être déposés dans le conteneur prévu à cet effet, et non pas les autres matériaux (plastique, métal...)

Véhicule communal

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule spécialement équipé pour les services techniques



Bibliothèque

Fermeture : du 27 juillet au 21 août inclus

Rappel des horaires

Lundi Mercredi: 16h30-18h45 Vendredi : 15h30-18h45

Piscine intercommunale

de Vilette de Vienne

Horaires d'été de la piscine (du 01.07 au 30.08)

du Lundi au Samedi : 11h30 - 19h15

Dimanche 10h30 - 18h45

Tarifs :

Enfants de 4 ans à moins de 14 ans : entrée 3,50 € –

Carte de 10 entrées 25,00 €

Adultes : entrée 4,50 € – Carte de 10 entrées 38,00 €

Horaires du mini-Golf

du Lundi au Samedi : 10 h 00 à 19 h 00

Dimanche: 10 h 30 à 18 h 00

Tarifs :

Enfants de 4 à moins de 14 ans : entrée 1,30 € –

Carte 6 entrées : 6,50 €

Adultes : entrée 2,30 € – Carte de 6 entrées : 11,50 €

Caution demandée : 20,00 € pour la location du matériel

ASSOCIATIONS



ARVS DON DU SANG

En 2003, à l'initiative de Christiane BOREL, notre village a accueilli l'EFS et pu commencer à participer à cette grande chaîne humaine qu'est le don du sang.

A l'époque, les 2 collectes par an étaient organisées dans la salle du conseil, mais depuis 2010, c'est avec fierté que la commune a pu proposer une collecte supplémentaire.

Aujourd'hui Chuzelles fait partie des 40000 collectes mobiles en France et c'est dans la salle du 1000 clubs que les donneurs sont accueillis chaleureusement par Annie SYLVAIN et son équipe de bénévoles. Le moment de collation qui suit "l'acte de bravoure" est un vrai moment de convivialité et d'échange.

Pour pouvoir donner son sang, il vous faut simplement avoir entre 18 et 70 ans, être relativement en bonne santé le jour du don (attendre 2 semaines après une maladie virale), peser au minimum 50 kg, et passer au-delà de sa peur de l'aiguille...

Pour la pérennité de ces actions, il faut environ 50 donneurs par collecte; alors notez dès à présent la prochaine date et venez nous rejoindre entre 16h et 19h le lundi 5 octobre 2015.



ADMIR INTERCOMMUNALE

Responsable village : Marie-Claude BONNET

ADMIR INTERCOMMUNALE - 284, rue de la Forge, 38200 VILLETTE DE VIENNE
TEL : 04 74 57 91 31 - MAIL : admrserp@fed38.admr.org

L'ADMIR VILLETTE DE VIENNE prépare sa prochaine Assemblée Générale .

Globalement le nombre d'heures réalisées est en progression ; il va falloir s'organiser pour économiser les kilomètres en travaillant sur les circuits.

Notre clientèle va de la garde d'enfants à domicile aux toilettes de plus en plus nombreuses en sortie d'hôpital, ce qui est possible avec une équipe qualifiée . Nous sommes toujours compétitifs sur le prix de revient horaire .

Le repas de fin d'année permet une rencontre sympathique entre bénévoles et employées . L'élection des déléguées du personnel a permis de les renouveler .

Marie-Claude Bonnet a pris à cœur son rôle de responsable de village .

Les vacances s'organisent le mieux possible avec des jeunes remplaçantes souvent très dévouées et très sérieuses .

N'hésitez pas à appeler le secrétariat pour plus d'information .





Ecole de musique de Seyssuel Chuzelles

Une année riche en évènements pour l'école de musique de Seyssuel Chuzelles...

Au printemps, outre le traditionnel concert organisé par l'école, les élèves ont partagé la scène avec la Chorale « La Clé des Chants » à l'église de Chuzelles et avec L'école de Musique de Chasse sur Rhône au Gorneton pour le Land Art. L'école de musique a également été heureuse de participer au festival Musicavi qui s'est déroulé le 30 mai à Seyssuel. Ceci a été l'occasion de présenter les ateliers de musique traditionnelle, de musique actuelle et de jazz, tout en partageant des moments musicaux avec d'autres écoles et harmonies du Nord Isère. Et le 31 mai, c'était le spectacle des choristes de l'EMSC qui ont remonté le temps en chansons.

Encore plusieurs rendez-vous à ne pas manquer, en cette fin d'année scolaire:

- vendredi 19 juin à 18h à Chuzelles, pour fêter l'arrivée des CD à la bibliothèque
- samedi 20 juin à 16h à Seyssuel, l'école participera à la fête de la musique organisée par et au profit de l'association «Roule ta vie»
- vendredi 26 juin à Vienne, les soufflants défilent à la batucada du festival de jazz
- mardi 7 juillet à Chuzelles, l'atelier jazz se produira pour le Caravan'jazz.

Et déjà, nous nous tournons vers la saison 2015/2016 avec les dates d'inscription le mardi 8 septembre (en soirée) à l'école de Musique et le samedi 12 septembre, lors du salon des associations à Seyssuel. Les horaires seront indiqués sur le site de l'école de musique. N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Bel été en musique à tous !



Chorale la Clé des Chants

Notre **concert de printemps** s'est déroulé le 11 avril. Il a réuni l'école de musique Chuzelles- Seyssuel. Toute une jeunesse musicienne qui a charmé nos oreilles.

Nous avons participé à la **cérémonie du 8 mai** en chantant la Marseillaise à 5 voix et l'émouvant chant des Partisans.

Nous préparons activement notre **concert - weekend à Bort les Orgues** auprès de la chorale que nous avons reçue, il y a deux ans. Un échange qui s'annonce riche en émotions avec de nombreux chants communs.

Nous prendrons part, le **vendredi 19 juin**, avec l'école de musique, à la manifestation organisée par la municipalité de Chuzelles pour l'ouverture d'un nouveau service offert par la bibliothèque avec le prêt de CD.

Merci pour tous ceux qui nous suivent et n'hésitez pas à venir nous retrouver lors de nos **répétitions les jeudi de 20h30 à 22h00, salle des poletières.**

Site internet : lacledeschantschuzelles@yahoo.fr

AFR

Association Familiale Rurale

La période estivale approche, notre association sera en vacances en juillet et août, après avoir organisé au cours du premier semestre :

- **La soirée Code**, en partenariat avec l'auto-école YANIC, qui fut un franc succès,
- **La marche de nuit** et sa traditionnelle soupe à l'oignon
- **Le rallye annuel** le 7 juin

Dès la rentrée de septembre, l'association familiale rurale reconduira son offre d'accompagnement scolaire pour 2015-2016, les mercredis de 16 H 30 à 18 H, salle des Poletières.

Toute personne désireuse d'apporter son aide sera la bienvenue.

Nous espérons vous revoir toujours aussi nombreux les 4 et 5 décembre 2015 pour les différentes manifestations du TELETHON.

Très bonnes vacances à tous.



GV CHUZELLES

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

- Fin des cours : **mardi 30 juin 2015**
- Repas de fin d'année des marcheurs : **lundi 29 juin 2015.**
- Fête de fin de saison pour tous les adhérents : **mercredi 1er juillet 2015.**



A noter pour la rentrée !

- Inscriptions Salle du mille-club : **Mardi 1er septembre de 14 h à 20 h**
- Début des cours : **Lundi 7 septembre 2015**

Du changement le lundi soir avec FATIHA !

- Un deuxième cours de **PILATES** !
- Une nouvelle activité : le **BOKWA** (ce terme est la contraction de boxe et « kwaito »)
(danse venue d'Afrique du sud pour sculpter son corps, se défouler et évacuer le stress)
- Et le mercredi après-midi **DANCE KIDS**



*Les cours du mardi, mercredi et jeudi restent inchangés avec Elisabeth, Irène, Fatiha, et Samir
Ainsi que les cours de marche avec Muriel*

Les dépliants avec les informations et horaires détaillés seront dans votre boîte aux lettres deuxième quinzaine d'août ; consultez notre site « gymvolontairechuzelloise.com »



Sou des Ecoles

Afin de terminer l'année scolaire, Le Sou des écoles vous invite à sa traditionnelle
kermesse le vendredi 26 Juin 2015 à partir de 17h00
 dans la cour de l'école.

La kermesse débutera par un lâcher de ballons des enfants accompagnés de leurs maitresses.

Nous remettrons également aux élèves de CM2 un cadeau
 afin de tourner la page de l'école élémentaire !

Toboggans, manège, poneys, et pêche à la ligne raviront vos enfants.

Un repas (11€ pour les adultes : paella-fromage-dessert et 5€ pour les enfants :
 saucisse-frites-boisson-glace) sera servi à partir de 20h00 donc n'hésitez pas à réserver vos menus
 avant le 19 Juin via le cahier de liaison de vos enfants ou par mail à soucoles.chuzelles@free.fr

Nous avons également besoin de parents bénévoles pour l'installation, le 26 juin à partir de 13h30
 donc si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à vous manifester devant la cour de l'école élémentaire
 ou auprès de nos membres.

**A très bientôt
 L'EQUIPE DU SOU**

Association des Artisans et Commerçants de Chuzelles



A.C.A.C



L'Association des Commerçants et Artisans de Chuzelles organise son
concours de pétanque le SAMEDI 20 JUIN à partir de 13h30 au
 stade de Chuzelles. Inscription sur place 10euros, non primés.

Chaque participant recevra une récompense, nous vous proposons sur place une buvette
 ainsi qu'un barbecue le soir.



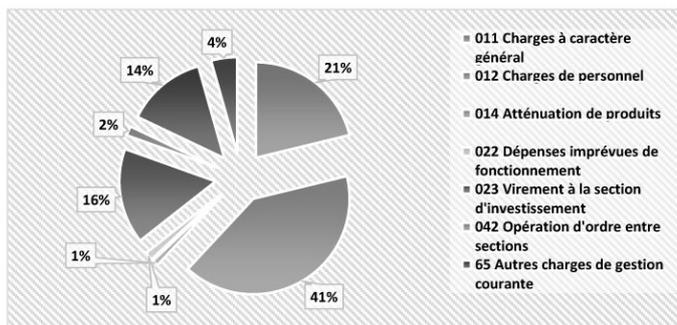
Toute l'équipe de l'A.C.A.C

Budget Primitif 2015

Adopté lors du conseil municipal du 25 février 2015

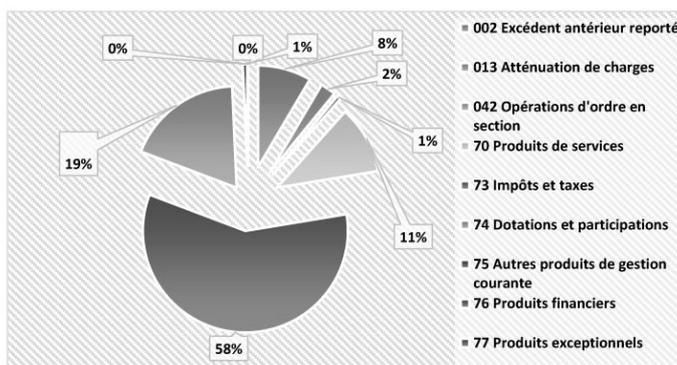
CHAPITRE FONCTIONNEMENT DEPENSES EN €

011 Charges à caractère général	301 510.00 €
012 Charges de personnel	578 980.00 €
014 Atténuation de produits	14 920.00 €
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	230 150.00 €
042 Opération d'ordre entre sections	23 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	192 450.00 €
66 Charges financières	62 000.00 €
TOTAL	1 423 010.00 €



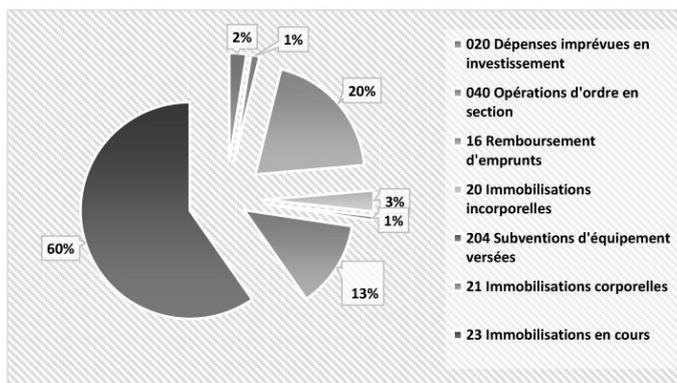
CHAPITRE FONCTIONNEMENT RECETTES EN €

002 Excédent antérieur reporté	120 000.00 €
013 Atténuation de charges	34 400.00 €
042 Opérations d'ordre en section	10 000.00 €
70 Produits de services	154 000.00 €
73 Impôts et taxes	831 400.00 €
74 Dotations et participations	263 100.00 €
75 Autres produits de gestion courante	10 000.00 €
76 Produits financiers	10.00 €
77 Produits exceptionnels	100.00 €
TOTAL	1 423 010.00 €



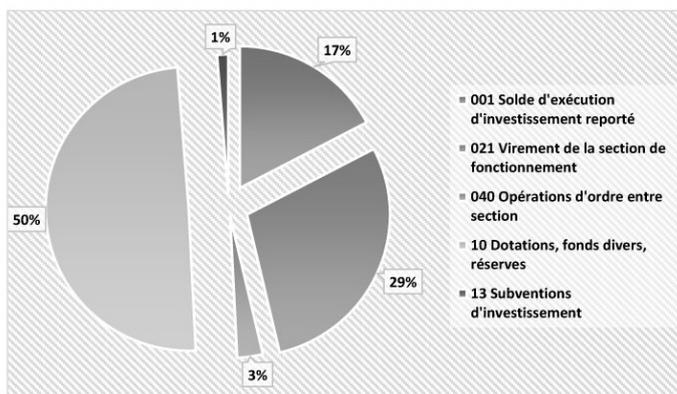
CHAPITRE : INVESTISSEMENT DEPENSES EN €

020 Dépenses imprévues en investissement	20 000.00 €
040 Opérations d'ordre en section	10 000.00 €
16 Remboursement d'emprunts	157 800.00 €
20 Immobilisations incorporelles	24 740.00 €
204 Subventions d'équipement versées	5 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	102 827.19 €
23 Immobilisations en cours	474 200.00 €
TOTAL	794 567.19 €



CHAPITRE : INVESTISSEMENT RECETTES EN €

001 Solde d'exécution d'investissement reporté	137 849.23 €
021 Virement de la section de fonctionnement	230 150.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	23 000.00 €
10 Dotations, fonds divers, réserves	393 567.96 €
13 Subventions d'investissement	10 000.00 €
TOTAL	794 567.19 €



Ce document est consultable sur le site internet de la mairie ou sur demande au secrétariat

Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 29.04.15

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : Mme MOREL Marielle, Maire, A. GRANADOS, MT. ODRAT, M. PELAGOR DUMOUT, D. MEZY, H. JANIN, A. GRES (arrivée à 19H45), I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET, I. NGUYEN, O. HIRSCH, H. FANJAT, M. DELORME, P. ALLARD.

Excusé(s) : D. BUTHION (a donné pouvoir à F VALOT), L. RELAVE (a donné pouvoir à MT ODRAT), J. MAILLEUR (a donné pouvoir à H. FANJAT)

Absente: J. SOULIER - Secrétaire : I. NGUYEN

Approbation des procès verbaux des 3 précédents conseils à l'unanimité.

D009 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SIRCAT (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIENNE ET SA RÉGION POUR LA RÉALISATION D'UN CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL)

Suite à la démission de Gilles AZZOPARDI, un nouveau délégué titulaire est désigné au côté de Muriel PELAGOR-DUMOUT, suppléante.

Patrick ALLARD est élu à l'unanimité

D010 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF – SECTEUR TOURMENTE

Afin de bénéficier d'un tarif plus avantageux au stade, ERDF, gestionnaire du réseau, doit procéder à des travaux sur la parcelle communale A1971 située aux abords de la route des Folatières.

Autorisé à l'unanimité

D011 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF – SECTEUR LES PINS

Afin d'étendre et d'améliorer de nouveaux services sur son réseau internet, l'opérateur SFR, souhaite faire évoluer une antenne relais existante dans la ZAC des Pins sur la parcelle A2712.

Ces travaux nécessitent la pose d'une canalisation souterraine et la pose d'un ou plusieurs coffrets par ERDF ; ils induisent par conséquent l'établissement de droits de servitudes au profit d'ERDF

Refusé par 17 voix contre

D012 : OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SECTEUR LES PINS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC FPS TOWERS

Par convention, la commune a consenti à l'opérateur « Bouygues Télécom » le droit d'occuper à titre onéreux une surface d'environ 15m² sur la parcelle communale cadastrée A 2712, pour lui permettre l'implantation d'infrastructures non bâties devenues en 2012 propriétés de FPS Towers.

Aujourd'hui, la convention ne répond plus aux contraintes sécuritaires applicables depuis le 1er janvier 2014, à savoir la mise en place d'un contrôle gratuit et indépendant de mesure des ondes électromagnétiques.

Afin d'intégrer cette obligation réglementaire, une nouvelle convention est proposée. La durée du bail initial de 12 ans reste inchangée.

Autorisé à l'unanimité

D013 : ADMISSION EN NON –VALEURS DE TITRES DE RECETTES

l'admission en non-valeur représente un montant de 20 € TTC et se décompose comme suit : (Exercice 2013)

19.80 € (impayé de garderie périscolaire)

0.20 € (impayé de cantine du à une erreur sur chèque du débiteur)

Les crédits sont ouverts au budget 2015, chapitre 65, compte 6541.

A l'unanimité, avis favorable.

DELIBERATION N°014 : SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE VERSÉES À DIVERS ORGANISMES POUR 2015

Propositions de subventions faites par la Commission Animation :

* PHR: Promotion d'Honneur Régionale

** En cours de discussion avec les communes représentées dans l'association intercommunale Football Club de la Seienne Une enveloppe d'un montant de 4 750 € a été inscrite au budget 2015 (article 65738) pour être affectée aux demandes de participation financière de divers organismes tels que l'ADMR, l'AFIPAEIM, la Croix-Rouge, PARFER, les Chambres des métiers de l'Isère et du Rhône.

Accordé par 16 voix pour et 2 abstentions (H. FANJAT, J. MAILLEUR)

Associations	Propositions 2015
Article 6574	
ACCA	400,00 €
GV gymnastique volontaire	400,00 €
Association Familiale Rurale	400,00 €
Association des pêcheurs de la gère	300,00 €
Chorale «Clef des chants»	650,00 €
Club des anciens «Trait d'union»	250,00 €
Ecole de musique	3 700,00 €
Harmonie	850,00 €
Football Club de la Séienne	1 200,00 €
Football Club de la Séienne (stage)	350,00 €
Football Club de la Séienne (frais de transport PHR*)	**
Rugby Club Séienne	750,00 €
AFM - Téléthon	400,00 €
Caravan'jazz	400,00 €
Prévention routière	100,00 €
Délégation Education nationale	50,00 €
Divers	800,00 €
TOTAL	11 000,00 €

D °015 : OUVERTURE DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIÉS – ADHÉSION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE L'UGAP

La suppression des tarifs réglementés au 31 décembre 2015 implique la caducité des contrats précédemment conclus à ce tarif. Les pouvoirs adjudicateurs auront donc l'obligation de procéder à leur achat d'électricité en application du code des marchés publics

La proposition de l'UGAP apparait comme étant la plus pertinente et intégrée, par ailleurs, tous les tarifs (bleu, jaune et vert) .

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande de l'UGAP et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Autorisé à l'unanimité

Suite

D016 : DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS ET ASSISTANCE TECHNIQUE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC VIENNAGGLO

Depuis le 1er janvier 2010, le Code des Marchés Publics fixe de nouvelles obligations pour les collectivités en matière de dématérialisation. Pour les marchés supérieurs à 90 000 € HT, les collectivités locales ont l'obligation de mettre en ligne sur une plateforme de dématérialisation les avis de publicité et les dossiers de consultation des entreprises. Depuis le 1er janvier 2012, elles doivent également être en mesure de recevoir les réponses des candidats par voie électronique.

Compte tenu de ces obligations réglementaires et dans un souci de mise en commun des moyens, ViennAgglo a mis en place une convention de « Dématérialisation des marchés publics ».

Le forfait s'élève à 1 700 € HT par an.

Autorisé à l'unanimité

D017 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYSTÈME PUR

Madame le Maire informe le conseil municipal que le syndicat mixte pour l'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération viennoise a établi un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2014, approuvé par le conseil syndical en séance du 8 avril dernier.

Ce rapport est mis à la disposition des usagers et peut être librement consulté auprès du secrétariat de la mairie.

Le Conseil municipal prend acte

D018 : AUTORISATION ANTICIPÉE DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ETAMES

Le groupe European Homes Promotion 2 a obtenu un permis de construire le 3 mars 2014 pour la construction du programme immobilier et commercial « les Terrasses de Caucilla » sur la parcelle communale A1138.

La société Etames, filiale du groupe European Homes Promotion 2, demande l'autorisation de démarrer les travaux de terrassement avant la date prévisionnelle d'acquisition définitive du terrain (la réitération de l'acte authentique devant intervenir au plus tard le 26 décembre prochain)

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'acquéreur à réaliser les seuls travaux de terrassement (à l'exclusion de toutes autres constructions ou réalisations d'ouvrages) avant l'acquisition définitive du terrain communal à la double condition :

- D'une part que la société Etames dispose des assurances couvrant la responsabilité civile de façon à ce que la commune ne puisse être inquiétée en cas de sinistre de quelque nature que ce soit,

- D'autre part, dans l'hypothèse où la vente ne se réaliserait pas, que la société Etames s'engage à remettre le terrain dans l'état où il se trouvait au moment de la prise de possession par la remise en place de la terre végétale extraite,

Autorisé à l'unanimité

D019 : OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE AVEC LA SOCIÉTÉ ETAMES.

Dans le cadre de l'organisation de son chantier et afin de ne pas générer un trafic trop important en cœur de village, la société Etames, filiale du groupe European Homes Promotion 2 demande à la commune de l'autoriser à réaliser une piste d'accès au chantier depuis le chemin du Riollet et sur la parcelle cadastrée A3373 appartenant à la commune.

Autorisé à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2121-22 CGCT)

Décision du Maire n° 2015/05 : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village – tranche ferme

Pour rappel, la tranche ferme* du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements de parkings et d'espaces piétonniers en centre village a été confiée à au groupement représenté par l'agence SED-ic Rhône Gier située à Montagny. Le marché avait été conclu pour un montant de 12 100 € HT (14 520 € TTC) correspondant à 5.50 % du montant prévisionnel des travaux de la tranche ferme estimé à 220 000 € HT.

Le montant prévisionnel de la tranche conditionnelle**, non encore attribuée, avait été estimé à 110 000 € HT.

Par cet avenant n° 1, il a été convenu :

- D'une part de créer une seconde tranche conditionnelle, d'un montant prévisionnel estimé à 11 530 € HT, dans laquelle sont reportés certains travaux prévus au programme, à savoir :

- Création d'une section bois pour jeux de boules,
- Réalisation d'un muret avec enduit et imperméabilisation,
- Création d'un abri pour bacs à ordures ménagères
- Réalisation de toilettes publiques.

- D'autre part, d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux de la tranche ferme suite à la validation des études de projet à 220 550.80 € HT (264 660.96 € TTC), décomposé comme suit :

- Lot n° 1 VRD : 180 195.30 € HT (soit 216 234.36 € TTC)

- Lot n° 2 Espaces verts 40 355.50 € HT (soit 48 426.60 € TTC)

Le montant forfaitaire définitif dû au maître d'œuvre est donc fixé à 12 115.15 € HT soit 14 538.18 € TTC (selon la formule de calcul prévue au Cahier des clauses Administratives Particulières du marché).

* *Correspond à la partie enherbée et à la partie basse de l'actuel parking des salles communales*

** *Correspond à la partie haute de l'actuel parking.*

Décision du Maire n° 2015/06 : Urbanisme - Frais et honoraires de conseil juridique

Il a été nécessaire de s'attacher des conseils juridiques de Maître Véronique GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon, pour la rédaction du projet de convention d'occupation précaire de terrains pouvant intervenir entre la société Etames et la commune après délibération du conseil municipal, afin de sécuriser cette autorisation.

Les frais et honoraires relatifs au conseil juridique de Maître Véronique GIRAUDON sont de 800 € HT (soit 960 € TTC).

Les compte-rendus de conseils sont disponibles en version intégrale :

- sur le site internet de la mairie
- sur demande au secrétariat

Groupe majoritaire

Voilà le deuxième été pour notre équipe municipale. Après le temps de l'observation et de la réflexion, celui des actions est arrivé. Les différents travaux déjà commencés dévoileront bientôt le nouveau visage de notre village. A la rentrée de septembre, nous pourrons découvrir son nouvel aspect plus ouvert et fonctionnel. Et, comme promis, nous continuons de porter ce projet phare qu'est la création de la salle polyvalente de Chuzelles. Aussi, afin que chacun se sente impliqué et informé, nous vous ferons suivre au fil des mois, l'avancée de cette ambitieuse aventure.

Suite à la démission de Gilles AZZOPARDI, que nous profitons de remercier ici pour son dynamisme et son travail, nous accueillons parmi nous Patrick ALLARD. Nous pouvons compter sur l'expérience et la compétence de Patrick, notamment dans la partie sociale. Mais, plus que jamais, l'équipe municipale s'applique à prendre les meilleures décisions pour le bien de notre commune. La voix de l'opposition est toujours très importante du moment où celle-ci reste constructive. Ainsi, nous déplorons le départ de Jacqueline Mailleur qui avait beaucoup à apporter à notre conseil et remercions ceux qui, au delà de leur engagement initial, apportent leur pierre à un édifice qui n'est pas seulement le leur mais celui de la commune toute entière.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bel été et des vacances ensoleillées.

Opposition municipale

Chères Chuzelloises, chers Chuzellois,

Nous tenons à remercier avec le plus grand respect pour le travail accompli Mme Jacqueline Mailleur qui a démissionné du conseil municipal. Cette démission fait suite à celle de M.Azzopardi.

Elle ne sera malheureusement pas remplacée, personne de la liste Tous Unis pour Chuzelles n'ayant l'envie de siéger à sa suite dans ce conseil.

Il ne nous appartient pas de commenter les raisons de cette démission mais il est important de faire un rappel des événements depuis les élections.

Notre liste a perdu les élections de 11 voix et, de par les règles électorales, obtenu 4 sièges sur 19 au conseil municipal de la commune.

Réduits à un rôle d'observation nous pensions que la majorité aurait la volonté d'écouter et de comprendre le message des Chuzellois qui nous avaient donné leurs voix.

Cela n'a pas été le cas

Il a fallu saisir le Préfet et le Tribunal Administratif pour faire respecter le droit et nous avons obtenu gain de cause.

Des propos malsains concernant le recours en appel contre le PLU (qui est un droit légitime) sont régulièrement prononcés par certains élus ignorants et serviles.

Actuellement nous restons fidèles dans nos votes aux engagements pris par notre liste.

Nous continuerons de témoigner des débats dans la mesure où nous aurons accès aux informations dûes à tout élu.

A ceux qui voudraient nous soutenir nous rappelons qu'il est bien plus utile d'être présent aux séances du conseil municipal pour marquer votre soutien à vos élus ou votre mécontentement à des décisions mises aux voix.

La démocratie communale ne se limite pas à un vote tous les 6 ans.

Juillet étant bientôt là Bonnes Vacances à toutes et tous

Liste Tous Unis pour Chuzelles

